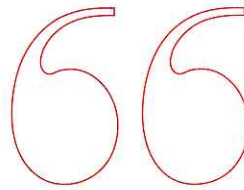




HÉLÈNE FAUVEL  
Secrétaire Générale F.O.-DGFIP



## Le temps des flingueurs

**N**on contente de poursuivre le gel du point d'indice, la ministre de la Fonction Publique, considérant sans doute que ce n'était pas suffisant, supprime l'indemnité exceptionnelle compensatrice de la fiscalisation d'une partie de la CSG, ce qui va aboutir à une perte supplémentaire de pouvoir d'achat pour de nombreux agents de la Fonction Publique.

À la DGFIP, le Directeur Général n'est pas en reste et se propose de supprimer la Prime d'Intéressement Collectif (PIC) afin d'abonder la prime de restructuration de services.

Face à la levée de bouclier des représentants des personnels, le ministre des Finances a décidé d'attribuer pour cette année, sans aucune garantie de pérennité, une pseudo-PIC de 100 €, ce qui constitue déjà une régression.

Pris en tenaille entre les fusions et les restructurations de postes programmées à la DGFIP, le Directeur Général recherche avec avidité des crédits afin d'augmenter le niveau d'indemnisation de la mobilité géographique ou fonctionnelle forcée, afin de respecter les préconisations d'un rapport des Inspections Générales au Premier Ministre.

Ainsi, non seulement l'idée ne vient pas de lui, mais il a trouvé un moyen de financement à coût nul en mettant à contribution l'ensemble des agents de la DGFIP. On a fait mieux en matière de respect des personnels.

Pendant ce temps, les réformes s'accélérent dans la Fonction publique avec les discussions sur les « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations » pompeusement rebaptisées « Avenir de la Fonction Publique » et dans ce changement de langage, il n'y a rien d'anodin.

En effet, c'est bien le pronostic vital de l'avenir de la Fonction Publique qui est engagé et surtout celui du Statut Général et des statuts particuliers dont chacun sait que, s'ils constituent des garanties pour les fonctionnaires, ils garantissent aussi à nos concitoyens la neutralité des agents publics et l'égalité de traitement de chacun, l'un des principes fondamentaux de la République. Afin de réformer de fond en comble les services déconcentrés de l'État, il convient de supprimer tous les obstacles qui se dressent, dont les statuts, ce que nous démontrons dans ce numéro. À la DGFIP, les réorganisations en cours ne peuvent aboutir qu'à un gigantesque plan de démantèlement du Réseau. Sous couvert de masquer une dégradation supplémentaire des conditions de travail, on regroupe, on restructure, on réorganise avec ou sans étude d'impact. On prépare ainsi la DGFIP « façon puzzle » et les agents en mode « burn out ».

Pour le Syndicat **F.O.-DGFIP**, qui depuis toujours défend les statuts, les emplois et les missions, seule une réaction forte des agents des Finances Publiques, y compris par la grève, est à même de stopper cette destruction programmée du Réseau, de leurs missions et, à terme, de leurs emplois.

